

BARÈME DES COTISATIONS ET MODALITÉS

Une adhésion accessible, adaptée à votre structure, pensée pour accompagner votre développement. Le montant de la cotisation est modulé en fonction de votre taille et de votre modèle économique, afin de garantir une contribution équitable.

ASSOCIATIONS (SELON EFFECTIFS)	
Moins de 5 ETP	200 €
De 5 à 9 ETP	400 €
De 10 à 49 ETP	650 €
De 50 à 250 ETP	1 000 €
Plus de 250 ETP	1 250 €
COOPÉRATIVES, ENTREPRISES SOCIALES ET FONDATIONS (SELON CHIFFRE D'AFFAIRES)	
Moins de 2 M€	500 €
De 2 à 50 M€	1 250 €
De 50 à 1 500 M€	2 750 €
Plus de 1 500 M€	4 250 €
MUTUELLES (PAR DÉPARTEMENT)	
1000 € par département	
REGROUPEMENTS D'ASSOCIATIONS (PAR DÉPARTEMENT)	
Moins de 2 ETP	100 € par département
De 2 à 10 ETP	200 € par département
Plus de 10 ETP	300 € par département
REGROUPEMENTS COOPÉRATIVES, ENTREPRISES SOCIALES ET FONDATIONS (PAR DÉPARTEMENT)	
Plus de 10 ETP	
300€ par département	

MODALITÉS D'ADHÉSION

- L'adhésion est annuelle et ouvre l'accès à l'ensemble des services de la CRESS.
- Le règlement de la cotisation s'effectue par prélèvement automatique (mandat SEPA).
- Un règlement sur facture reste possible (frais de gestion : 20€).
- Déposez votre demande en ligne ou contactez directement la CRESS pour un accompagnement personnalisé

Nous vous invitons à veiller à la validité de vos coordonnées bancaires : en cas de rejet du prélèvement SEPA, des frais de 9 € seront appliqués.